



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt six, le neuf février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Date de la convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 17/02/2026

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTE, M. Joseph FRATONI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents excusés : Mme Martine FRATONI.

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX, M. Jean-Baptiste VINCIQUERRA.

Procurations : Mlle Pauline TORRE en faveur de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Secrétaire : BIANCUCCI Véronique.

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Délibération n° : MA-DEL-2026-002

Le Conseil Municipal

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service administratif, le service voirie et le service scolaire,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- La création à compter du 9 février 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial et/ou d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet et/ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h à 35h.

Ces emplois non permanent seront occupés par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois à 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée :

- Pour l'Adjoint Administratif Territorial par référence à l'indice brut 368, majoré 367, 2ème échelon à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- Pour l'Adjoint Technique Territorial, par référence l'indice brut 368, majoré 367, 2ème échelon à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 17/02/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

